



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>76805</b>	De <b>M. Frédéric Lefebvre</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Français établis hors de France )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger		<b>Ministère attributaire</b> > Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger
<b>Rubrique</b> >tourisme et loisirs	<b>Tête d'analyse</b> >politique du tourisme	<b>Analyse</b> > numérique. rapport parlementaire. propositions.
Question publiée au JO le : <b>24/03/2015</b> Réponse publiée au JO le : <b>13/10/2015</b> page : <b>7721</b>		

### Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur les conclusions du rapport d'information de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur l'impact du numérique sur le secteur touristique français. Le tourisme est un des atouts majeurs de notre économie, puisque notre pays accueille chaque année plus de 80 millions de visiteurs. En 2013, le tourisme a représenté 7,4 % de notre PIB et la destination France a conservé le premier rang mondial, avec 84,7 millions d'arrivées de touristes internationaux, et le troisième rang en termes de recettes (42,7 milliards d'euros). Si notre pays dispose d'avantages indéniables, il n'en demeure pas moins que le secteur du tourisme connaît une profonde mutation avec l'émergence d'une concurrence internationale de plus en plus compétitive sur un marché en plein développement. Le développement du « e-tourisme » et du « m-tourisme » (tourisme utilisant le support de terminaux mobiles) est sans conteste l'une des évolutions les plus marquantes de ce marché et peut constituer pour le secteur touristique français une opportunité de croissance et de renouvellement. Selon les dernières estimations le « e-tourisme » représenterait un chiffre d'affaires annuel évalué entre 12,4 et 18 milliards d'euros. Dans cette perspective les rapporteurs de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale suggèrent de promouvoir les initiatives de mise en commun par des acteurs aujourd'hui atomisés des moyens permettant leur mise à niveau. Il demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette suggestion.

### Texte de la réponse

Internet et le numérique ont fortement impacté le secteur du tourisme, tant du point de vue de la chaîne de valeur que du point de vue des usages des consommateurs. Les professionnels du tourisme doivent adapter leur offre et leur organisation afin de répondre aux nouvelles attentes des clientèles touristiques et rester compétitifs. Pour les territoires, l'adaptation au numérique et la visibilité sur Internet revêtent un enjeu d'attractivité majeur. Les Assises du tourisme ont largement mis en avant l'apport du numérique pour doper l'économie touristique. Plus récemment, plusieurs initiatives gouvernementales telles que la Mission Lemoine, commanditée par le ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, ou le Conseil de la promotion du tourisme, installé par le ministère des affaires étrangères et du développement international, ont formulé des recommandations pour améliorer la prise en compte du numérique dans le renforcement de l'attractivité et de la compétitivité de l'offre touristique française. Ces propositions font d'ailleurs échos aux conclusions du rapport d'information de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur l'impact du numérique sur le secteur touristique français. Le renforcement de l'innovation dans le tourisme se traduit notamment par le rapprochement d'acteurs publics et privés



pour favoriser l'émergence de nouveaux services touristiques proposant d'une part un contenu qualifié et exploitant, d'autre part, les technologies numériques. Le ministère chargé du tourisme œuvre, aux côtés des professionnels publics et privés du tourisme à la mutualisation et l'homogénéisation des actions engagées pour renforcer l'innovation touristique au sein des territoires. A ce titre, il a contribué à l'intégration du réseau des animateurs numériques du territoire (ANT) animé par la fédération des Offices de tourisme de France au programme national Transition Numérique dans le but de déployer des actions de sensibilisation et de formation au numérique auprès des petites et moyennes entreprises du tourisme. Le ministère chargé du tourisme soutient également les initiatives de mutualisation des ressources et des acteurs de l'innovation engagées par les collectivités, et plus particulièrement les métropoles labélisées par la French Tech dont certaines se positionnent clairement sur le secteur touristique. Enfin, plus largement, il organise tous les deux ans un colloque national sur le Numérique au service de l'attractivité des destinations. Ces journées d'échanges et de partage d'expériences s'adressent à tous les acteurs institutionnels du tourisme souhaitant approfondir leur connaissance sur l'exploitation du numérique et aux startups et entrepreneurs du numérique, désireux de mieux cerner les enjeux et attentes liés au numérique dans ce secteur.